COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_055_2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 octobre 2026

Nombre	
de Conseillers en exercice	15
de Présents	10
de Votants	14

douze octobre deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Sildric ESMIOL.

OBJET :

Adoption du règlement intérieur applicable aux volontaires en service civique

Etaient présents : Sildric ESMIOL, Guillaume TRUC, Aline DUPLOUY, Roger MAYET, Anne-Laure REYNAUD-COLLADO, Alain BARD, Philippe BAYLE, Laurine FARINOTTI, Michel BARDET, Bénédicte ESMIOL-PAUL
Absents : Océane BÉE
Excusés :
Procuration de : Serge T'KINDT représenté par Aline DUPLOUY, Caroline LE HAY représentée par Sildric ESMIOL, Maeva REYNIER représentée par Guillaume TRUC, Christine HAMOT représentée par Bénédicte ESMIOL-PAUL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Roger MAYET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 08/10/2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune accueille depuis le 1er octobre 2026 des volontaires en service civique, pour des missions d'intérêt général.

Les volontaires en service civique ne sont pas des agents de la collectivité : ils sont liés à la commune par un contrat d'engagement de service civique régi par le code du service national, et non par un contrat de travail. Il est toutefois nécessaire de fixer un cadre clair à leur accueil.

Le règlement intérieur proposé, annexé à la présente délibération, a pour objet de préciser :

- les modalités d'exercice des missions (organisation, horaires, lieux, tutorat, formation) ;
- les droits et devoirs des volontaires ;
- les règles à respecter et les comportements attendus au sein des services communaux ;
- les engagements de la commune envers les volontaires (accueil, accompagnement, tutorat, formation civique et citoyenne, conditions matérielles).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le code du service national, notamment ses articles L120-1 et suivants relatifs au service civique ;

Vu la délibération n°DE_48_2026 du 24 août 2026 relative à la mise en place du dispositif du service civique et l'agrément n° PR-004-26-00008-00 du 17 septembre 2026 ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il convient de fixer les engagements réciproques de la commune et des volontaires en service civique afin de garantir les bonnes conditions de leur accueil et de l'accomplissement de leurs missions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide :

Article 1 – D'adopter le règlement intérieur fixant les engagements réciproques de la commune et des volontaires en service civique, tel qu'annexé à la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
004-210400479-DE_055_2026-DE
A G E D I

Article 2 – De dire que ce règlement intérieur sera remis à chaque volontaire lors de son accueil, porté à sa connaissance avant la signature du contrat d'engagement et annexé à celui-ci.

Article 3 – De dire que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de la date de réception en préfecture de la présente délibération.

Article 4 – De dire que toute modification ultérieure de ce règlement intérieur fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Article 5 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 14 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire
Sildric ESMIOL

MAIRIE DE CHAMPTERCIER - Alpes-de-Haute-Provence -

Secrétaire de séance
Roger MAYET

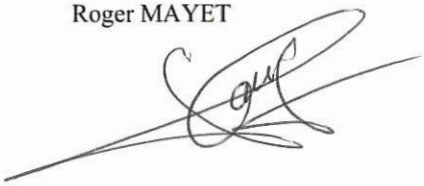

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
004-210400479-DE_055_2026-DE
A G E D I